

PRÉAVIS N° 170

AU CONSEIL COMMUNAL

Aménagement de la salle du Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 61'000.- TTC pour un nouvel aménagement de la salle du Conseil communal à la Ferme du Manoir

Délégué municipal : M. Claude Uldry

Nyon, le 26 mai 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

I.1. Où tenir les séances du Conseil communal ?

Les séances du Conseil communal se tiennent à la Ferme du Manoir depuis que le bâtiment a été restauré en 1999.

Si cette nouvelle salle présentait une amélioration sensible par rapport à la salle du château, utilisée jusqu'alors, notamment quant aux accès, force est de constater qu'elle n'a jamais donné entière satisfaction. Preuve en sont les nombreux essais de positionnement des chaises, et même l'évocation du déplacement des séances du Conseil à la salle communale.

Afin de tenter de mettre un terme à ces différentes demandes, le Bureau du Conseil a souhaité qu'un aménagement fixe soit étudié, qui pérenniserait la tenue des séances à la Ferme du Manoir.

2. Description du projet

2.1. Un confort amélioré

Le système proposé a été étudié spécifiquement pour les salles de conférences.

Les chaises sont fixes et disposées par groupes de quatre, légèrement en arc de cercle. Elles disposent d'une assise et d'un dossier rembourrés et tapissés. Chaque place comprend une tablette écriteire individuelle. L'assise et la tablette sont rabattables, de telle sorte que l'encombrement est extrêmement restreint lorsque le siège et la tablette sont relevés. Ceci permet un passage aisé entre les rangées. En outre, chaque place dispose d'un espace de rangement.

La circulation pour les personnes à mobilité réduite sera grandement améliorée par rapport à la situation actuelle. Il sera possible en effet pour un fauteuil roulant de se déplacer dans les couloirs centraux.

Le podium sera amélioré avec un revêtement soigné et surtout une isolation phonique efficace. Par ailleurs, l'espace pour la presse sera déplacé au fond de la salle.

Enfin, la table de la Municipalité sera équipée d'écrans de rappels couplés au beamer.

2.2. Descriptif technique

- Amélioration du podium : isolation acoustique et revêtement ;
- informatique : mise en place d'écrans de rappels, remise en ordre du câblage ;
- mobilier : installation de sièges fixes avec plans de travail ;
- réserve pour imprévus.

2.3. Planification

- Octroi du crédit de réalisation : septembre 2014
- Adjudications : septembre 2014
- Réalisation : octobre 2014

Ce planning est indicatif et il est conditionné par la date d'octroi du crédit par le Conseil communal.

3. Incidences financières

3.1. Coûts des travaux par codes de frais de construction (CFC)

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montants des travaux (CHF)</i>
2	Bâtiment	7'000.-
281	Revêtement de sol	7'000.-
5	Frais secondaires	5'000.-
583	Réserve pour imprévus (env. 10 % sur CFC 2 + 9)	5'000.-
9	Ameublement	49'000.-
905	Mobilier	47'000.-
930	Matériel informatique	2'000.-
2 + 5 + 9 Coût total des travaux (TVA 8% incluse)		61'000.-

Le coût du CFC 905 est basé sur un montant de rentrée d'offre. Il représente environ 80% du total des coûts.

Les autres coûts ci-dessus totalisent environ 20% du total et se basent sur des estimations détaillées.

Tous les coûts sont indiqués TTC.

3.2. Coûts d'exploitation

Les travaux prévus n'engendreront aucun frais supplémentaire pour la Ville de Nyon.

Le travail des concierges sera simplifié dans la mesure où il n'y aura plus la possibilité de modifier la disposition des chaises selon les désirs des utilisateurs.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

Pas d'incidence.

4.2. Dimension sociale

L'aménagement proposé améliorera sensiblement le confort des utilisateurs.

Le Conseil communal continuera de siéger dans cette salle emblématique où il se réunit depuis plus de quinze ans. En outre, la salle pourra toujours être utilisée pour des conférences, débats, formations, voire des concerts intimistes.

4.3. Dimension environnementale

Pas d'incidence.

5. Conclusion

Le Conseil communal tient ses séances à la Ferme du Manoir depuis plus de quinze ans, dans une salle qui a été créée tout spécialement pour cet usage. Il est important que cela perdure et que les débats du pouvoir législatif se tiennent dans ce lieu emblématique.

Pourtant, quand bien même elle admet que les conditions de travail des conseillers doivent être améliorées, la Municipalité est modérément enthousiaste pour ce projet de mobilier fixe. En effet, si la plupart des utilisateurs pourront se satisfaire du nouveau concept d'aménagement, force est de constater que certaines utilisations ne seront plus possible, comme par exemple l'organisation d'ateliers, qui nécessite des tables.

Une autre piste serait que le Conseil communal s'interroge sur une éventuelle diminution du nombre de ses membres. La Municipalité rappelle que cette question devrait être traitée dans les mois à venir.

NYON · PRÉAVIS N° 170 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 170 concernant la demande d'un crédit de CHF 61'000.- TTC pour un nouvel aménagement de la salle du Conseil communal à la Ferme du Manoir ;

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 61'000.- TTC pour financer un nouvel aménagement de la salle du Conseil communal à la Ferme du Manoir ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9134.2 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P.-François Umiglia

Annexes

- Tableau d'investissement
- Programme « Bâtiments 2011 »
- Plan de la salle

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Claude Uldry
Date	Jeudi 3 juillet 2014 à 20h00
Lieu	Ferme du Manoir - Salle de conférence N° 1

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 170 / 2014

Aménagement de la salle du Conseil communal

Date: Nyon le 27.05.2014

Demande d'un crédit de CHF 61'000.- TTC pour un nouvel aménagement de la salle du Conseil communal à la Ferme du Manoir

Situation des préavis au 27.05.2014	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total des préavis votés par le Conseil Communal	16'926'760	6'905'181	12'753'520	29'025'473	50'449'964	20'216'313

Situation des emprunts au 27.05.2014	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011				225'000'000	225'000'000	225'000'000
Emprunts au 1er janvier	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505
Evolution des emprunts durant la période +/-	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	14'914'235	4'000'000
Emprunts fin période/date du jour	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	146'797'505

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis No.27)	24'200'000
Engagé	-11'265'799
Caution demandée	0
Disponible	12'934'201

Dépenses et recettes d'investissement	CHF TTC/HT	Estimation des dépenses d'investissements nets					TOTAL
		2014	2015	2016	2017	2018	
Aménagement salle CC	61'000	61'000	0	0	0	0	61'000
Total de l'investissement	61'000	61'000	0	0	0	0	61'000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
10	6'100	
	6'100	0

Financement du préavis	
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Trésorerie/Emprunts dont	61'000

Estimation des coûts d'exploitation	Libellé / années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coût total d'exploitation		1'830	7'930	7'747	7'564	7'381	7'198
Intérêts en %	3.00%	1'830	1'830	1'647	1'464	1'281	1'098
Amortissements		0	6'100	6'100	6'100	6'100	6'100
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Economies / Recettes		0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		1'830	7'930	7'747	7'564	7'381	7'198

Nouvel aménagement de la salle du Conseil communal à la Ferme du Manoir

Vérification selon le standard "Bâtiments 2011"

<i>Thème / Critère</i>	<i>Réalisé oui/non</i>	<i>Commentaire</i>
1 Nouvelles constructions	-	Pas applicable à ce projet
2 Constructions existantes	-	Pas applicable à ce projet
3 Utilisation efficace de l'électricité	-	Pas applicable à ce projet
4 Energies renouvelables	-	Pas applicable à ce projet
5 Santé et construction durable	-	L'engagement pour des achats responsables selon les directives 2012-2013 sera tenu.
6 Durabilité dans les concours d'architecture et les études	-	Pas applicable à ce projet
7 Exploitation	-	Pas applicable à ce projet

Standard « Bâtiments 2011 » – Critères

	Thème / Critère
1	Nouvelles constructions
	Le bâtiment atteint le standard MINERGIE.
++*	Le bâtiment atteint le standard MINERGIE P.
2	Constructions existantes
	Lors d'importantes rénovations, le standard MINERGIE rénovation est appliqué prioritairement. Les valeurs limites du label MINERGIE rénovation doivent être atteintes, mais on peut renoncer à la ventilation mécanique. Lors de rénovations partielles, les éléments concernées atteignent les valeurs U (déperdition de chaleur induite par l'élément) du Programme Bâtiments.
++*	Le bâtiment rénové atteint le standard MINERGIE pour les nouvelles constructions.
3	Utilisation efficace de l'électricité
	Les nouvelles constructions et les rénovations autres que les habitations répondent aux exigences supplémentaires du module MINERGIE luminaires. La priorité est donnée aux appareils électroménagers et de bureautique très performants (classe A au moins). Pour les grandes constructions autres que d'habitation l'utilisation de l'électricité pour les processus est justifiée et optimisée dès la planification.
4	Energies renouvelables
	Les énergies renouvelables couvrent au moins 40% des besoins de chaleur pour une nouvelle construction et 50% des besoins en chaleur pour l'eau chaude sanitaire pour une construction existante.
++*	L'intégralité des besoins en chaleur est couverte par les énergies renouvelables.
5	Santé et construction durable
	Les nouvelles constructions atteignent le standard MINERGIE-(P) ECO.
++*	L'énergie grise est prise en compte dès la phase de planification
6	Durabilité dans les concours d'architecture et les études
	Outre les questions énergétiques, les autres questions environnementales, y compris la mobilité, ainsi que les aspects sociaux et économiques, sont pris en considération dans les concours d'architecture et les études de projets.
7	Exploitation
	Un contrôle de qualité sera réalisé au cours des deux premières années après la mise en service d'un nouveau bâtiment. Pour un bâtiment existant un bilan énergétique et une optimisation de l'exploitation sera réalisée

* Le signal "++" indique un objectif plus élevé que le standard. La possibilité de l'atteindre est étudiée dans le cadre de chaque projet.

